

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

N° 2023- 002 – CITY STADE ET AIRE DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 06/02/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 06

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine, DESFONTAINE Delphine, WAQUET Dominique, FEVRIER Gilles, VIELLEFON Guillaume.

Absents excusés : FENAIN Bruno a donné procuration à SALMON Bernadette - THERET Elodie a donné procuration à PRADALIER Frédéric - DANGREMONT Romain a donné procuration à HOUSSIN Daniel – CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – CARON Elise a donné procuration à FEVRIER Gilles - LIBERT Nathalie a donné procuration à VIELLEFON Guillaume

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un city-stade et d'une aire de jeux au parc du manoir, il est proposé au conseil municipal d solliciter l'Aide Départementale Villages et Bourgs auprès du Département du Nord.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE l'Aide Départementale Villages et Bourgs (40 % du coût H.T.), auprès du Département du Nord.

ETABLIT le plan de financement de l'opération suivant :

Plan de financement de l'opération

Montant de l'opération : **268 200,14 € H.T.** **321 840.17 € T.T.C.**

Travaux : 253 019 ,00 € H.T.

M.O. : 15 181.14 € H.T.

ADBV (40 %) sollicitée	107 280.06	
FAPL (30 %) sollicité	80 460.04	
Fonds dotation Paris 2024 sollicité	26 820.01	
Commune	107 280.06	(dont 53 640.03 € de TVA)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER

Envoyé et reçu en Préfecture le 17/02/2023
ID 059 2159 1059 2023 213 D 2023 -002 DE
Publié sur le site internet le 17/02/2023

